



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

D 21. 213
N° Cpte. 19. 1.3. 005 - 03

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

Modification du marché N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Ville de ROYAN
Hôtel de Ville - 80 avenue de Pontailac - CS 80218
17205 ROYAN Cedex 05

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

CARRE VERT PAYSAGE
98 route de Saujon
17600 CORME ÉCLUSE
Numéro de téléphone : 05. 46. 22. 18. 22
Fax : 05. 46. 22. 18. 20
N° SIRET : 423955103000027

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

« AMENAGEMENT DU PARVIS ET DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE DE ROYAN »
Lot n°3 : « ESPACES VERTS »

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 12 septembre 2019

■ Durée d'exécution du marché public : 3 mois.

■ Code CPV principal : 45200000

■ Nombre et objet des tranches conditionnelles prévues :

Tranche Ferme : Les abords de l'Église SAINT PIERRE (rue du Clouzit et Bd Georges Clémenceau)

Tranche Optionnelle 1 : Parvis de l'Église et allées des jardins

■ Montant initial du marché public :

Tranche ferme :

- Taux de la T.V.A. : 20 %
- Montant H.T. : 14.627,68 €
- Montant T.T.C. : 17.553,22 €

Tranche Optionnel 1 :

- Taux de la T.V.A. : 20 %
- Montant H.T. : 45.079,03 €
- Montant T.T.C. : 54.094,84 €

D - Objet de l'avenant.

■ Justificatif Technique de la modification :

Par une notification en date du 12 septembre 2019, la Ville de ROYAN a notifié à la Société CARRE VERT PAYSAGE la réalisation des travaux de voirie visant à la réhabilitation du parvis de l'Église SAINT PIERRE et de ses abords.
La déclaration de travaux était soumise à un avis des Services Archéologiques.

Compte tenu de l'intérêt archéologique du site, un ensemble de fouilles a été prescrit par le Service Régional de l'Archéologie, notamment sur la partie de travaux de la Tranche Ferme.

Les travaux ont donc dû être suspendus le temps que les fouilles soient réalisées, puis qu'un échange puisse avoir lieu sur les adaptations techniques à réaliser sur le projet municipal.

Par un courrier en date du 9 novembre 2020, la Ville de ROYAN a transmis un projet de travaux du parvis et des abords modifié selon les souhaits du Service Archéologique. Il s'agissait notamment de modifier les profondeurs d'intervention, afin de protéger les vestiges archéologiques.

Par un courrier en date du 30 novembre 2020, le Service Régional d'Archéologie a transmis son accord sur le projet modifié.

Après réorganisation de chantier, il a été décidé de redémarrer lesdits travaux au 7 avril 2021 pour une durée de dix (10) semaines.

Les modifications techniques demandées sont sans impact sur le prix du marché.

Le marché n'ayant pas été suspendu lors de la première interruption, il convient par voie d'avenant de redéfinir les dates d'exécution.

■ Justificatif juridique de la modification :

Article L.2194-1 du Code de la Commande Publique :

« Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque :

(...)

3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;

(...)

Qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du marché. »

■ Modification contractuelle :

L'**article 3- Durée**, de l'Acte d'Engagement, est désormais rédigé comme suit :

La durée du chantier est fixée à une durée de dix (10) semaines à compter du 7 avril 2021.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'Avenant :

▪ Taux de la T.V.A. : 20 %

▪ Montant H.T. : 0 €

▪ Montant T.T.C. : 0 €

▪ % d'écart introduit par l'avenant : 0 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre : Sans Objet.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p>..... <i>TROTON Assaouad Directeur</i></p> <p>CARRE VERT PAYSAGE 98 route de Saujon 17600 CORME ÉCLUSE Numéro de téléphone : 05. 46. 22. 18. 22 Fax : 05. 46. 22. 18. 20 N° SIRET : 423955103000027</p>	<p><i>Corme Ecluse</i> <i>31.05.21</i></p>	<p><i>[Signature]</i></p> <p>CARRE VERT PAYSAGE 98 route de Saujon 17600 CORME ÉCLUSE ☎ 05 46 22 18 22 FAX : 05 46 22 18 21 SIRET : 423955103000027</p>

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

A : *ROYAN*....., le *3 juin 2021*

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Le Maire,
Patrick MARENCO

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)